

ACCUEIL DE LOISIRS DU	PERI	COLAIRE -	<u> 2023/2</u>	<u> 2020 - F</u>	iche a m	<u>scription</u>	
Petit Prince 🖊	юм :						
						••	
	LA33L	••••••					
Frais d'inscription : 20€ par a d'inscription (fiche sanitai	-						<u>nent, le dossier</u>
u mscription (nene samtar	e, carriet	ue vaccinatioi	i et atte	Station u	ie respons	abilite civile.	
Forfait Périscolaire : En prena temps périscolaire sur le Ba		périscolaire, vo	otre enfa	int sera au	tomatiquer	nent inscrit tou	s les soirs au
Je n'inscris pas mon enfant c	ar je le récu	père à 16H30.					
			Périscolaire				
			For	fait Annuel	Prélèveme	ent par mois	
	Tranche	Quotient Familial	1 enfant	2 ^{ème} et +	1 enfant	2 ^{ème} et +	
	Α	900€ <	35	50€	35	€	
	В	900€ -1300€	450€	370€	45€	37€	
	С	> 1300€	500€	420€	50€	42€	
		Présence e	xceptionn	nelle : 10€/s	oir		
En fonction de mon quotient fan	nilial et du r					choiv d'âtre n	rálová do
par mois sur une d						r choix a care p	cicve de
NB : Si exceptionnellement votre enfan			-	-		remhoursement o	lu forfait ne sera effectué)
vo . 31 exceptionnenement votre enjum	ne reste pur	Fait		. le	naison (aacan	remboursement u	Signature :
		rait	<u> </u>	, i.e <u>.</u>			
ACCUEIL DE LOISIRS DU	<u>PERIS</u>	COLAIRE – 2	2025/2	026 ₋ Fid	che d'ins	cription	
Petit Prince							
	юм :						
P	RENOM :						
C	LASSE :						
Frais d'inscription : 20€ par a d'inscription (fiche sanitai	· ·						nent, le dossier
J Forfait Périscolaire : En prena temps périscolaire sur le Ba		périscolaire, vo	otre enfa	ınt sera au	itomatiquer	nent inscrit tou	ıs les soirs au

		Périscolaire				
		Forfait Annuel		Prélèvement par mois		
Tranche	Quotient Familial	1 enfant	2 ^{ème} et +	1 enfant	2 ^{ème} et +	
Α	900€ <	350€		35€		
В	900€ -1300€	450€	370€	450€	370€	
С	> 1300€	500€	420€	500€	420€	

☐ Je n'inscris pas mon enfant car je le récupère à 16H30.

Présence exceptionnelle : 10€/soir

rreserie	ce exceptionnene : 10	, c, sen				
En fonction de mon quotient familial et du nombre d'enfant inscrit, je vous confirme mon choix d'être prélevé de						
par mois sur une durée de 10 mois, soit de septembre 2025 à juin 2026.						
NB : Si exceptionnellement votre enfant ne reste par un soir, merci de prévenir sur le carnet de liaison (aucun remboursement du forfait ne sera effectué).						
Fa	ait à	, le	Signature :			